AR Prefecture
043-284300019-20261020-2026_DELCA_034-DE
Reçu le 27/10/2026

Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 1
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 15 septembre 2026

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 20 octobre 2026

DELIBERATION N° 2026-34

Location d'un HBE 2027

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOL, Nicole CHASSIN, Josiane COSTE, Sophie COURTINE.
MM Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Rémi BARBE, Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Jean-Luc VACHELARD, Michel ARCIS, Arthur LIOGIER.

Titulaires excusés :
Mme Sylvie FRONTENAUD, Jocelyne DUPLAIN, Sandrine ROUX.
MM Olivier CIGOLOTTI, Raymond ABRIAL.

Procuration : M. Michel BRUN donne procuration à Philippe DELABRE.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LCL Hélène JURY, médecin-chef – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADJ Alex SOULIER, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LTN Stéphane OLLIER, PUD 43

Suppléants présents :
LTN Raphael WOLFF, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistaient également à la séance :
Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Commandant Cédric HERITIER, chef du groupement territorial OUEST ;
Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement opération ;
M. Emilien DUBOEUF, chef du service infrastructure.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20261020-2026_DELCA_034-DE
Reçu le 27/10/2026

DELIBERATION N° 2026-34 : Location d'un HBE 2027

Besoin opérationnel

La stratégie française de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels est basée sur l'attaque rapide et massive des feux naissants par des moyens terrestres et aériens.

Pour l'été 2026, le SDIS de la Haute-Loire a sollicité très régulièrement le concours des moyens aériens sur des départs de feux. L'affectation de moyens aériens a parfois été temporisée ou refusée compte tenu de la simultanéité et de l'intensité des feux de forêts sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'absence actuelle d'équipements DFCI dans nos massifs forestiers, combinée aux conditions météos très défavorables rendent encore plus vulnérable notre territoire au développement d'un feu de forêt qui ne serait pas maîtrisé au stade initial.

Malgré un engagement conséquent de moyens terrestres départementaux et extra-départementaux, le RETEX 2026 a conclu à la nécessité de louer un HBE en 2027, afin de permettre une attaque rapide des feux naissants, par voie aérienne en complément des moyens terrestres.

Procédure et coût

Il est proposé de lancer un marché en procédure formalisé sur 1 an reconductible 3 fois.

Les coûts envisagés pour la location d'une machine sur une période de 2 mois avec 40h de vol sont :

Machine OPS 1000L B3	300 000 à 340 000 €
Immobilisation machine	
Heures de vol	
Carburant	10 000 €
Formation des personnels	10 000 €

Le stationnement de la machine sera possible à l'aéroport de le Puy – Loudes avec remisage sous hangar. Une convention avec le SMGAD sera nécessaire.

Rétroplanning envisagé

De nombreux départements vont être amenés à louer une machine durant la période estivale 2027. Aussi le calendrier prévisionnel est proposé :

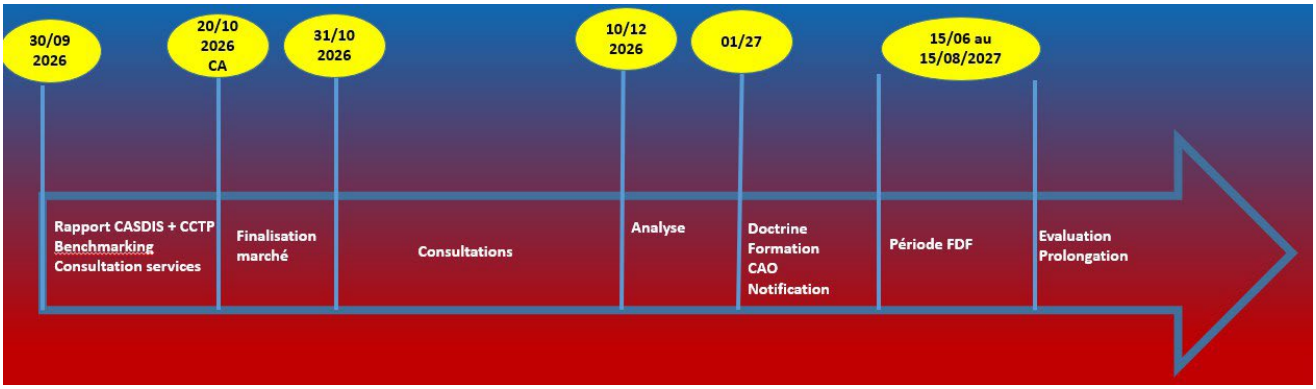

AR Prefecture
043-284300019-20261020-2026_DELCA_034-DE
Reçu le 27/10/2026

Capacité de couverture opérationnelle (délai de 20minutes)

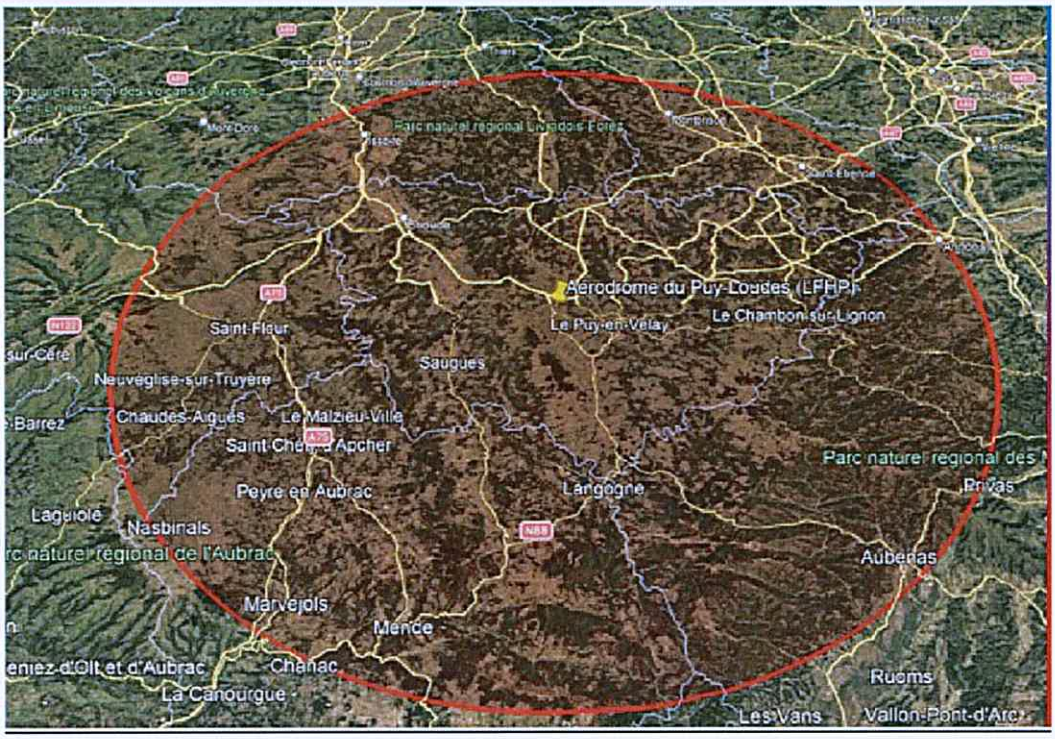

Après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent le principe de la location d'un hélicoptère bombardier d'eau pour la saison estivale 2027 et autorisent l'engagement des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE